

Compte-rendu de l'Assemblée Générale en visioconférence du jeudi 5 Novembre 2020

. Le support numérique utilisé est Zoom. L'ensemble des DDEN du département ont reçu dans la semaine les codes d'accès à la réunion Les débats sont enregistrés sur l'ordinateur de notre président Bernard Mortagne et seront détruits après validation du Compte Rendu fait par Roger Goulois.

Présentation de Mme Agnès Lamotte, adjointe au maire de St-Martin-lez-Tatinghem. (C'est là dans une salle municipale que devait avoir lieu initialement l'AG) Elle nous présente les regrets de M. Bertrand Petit, maire de Saint-Martin de ne pouvoir assister à la visioconférence. Elle est heureuse de connaître les DDEN et nous souhaite une bonne assemblée générale.

Présentation des autres invités amis des DDEN :

- Claudie Allaire de l'Unsa-éducation
- Guy Vanhove pour L'USEP
- Willy Douche pour l'ADATEEP

La JPA, l'OCCE, la FCPE, la ligue de l'enseignement ne sont pas représentés.

Bernard Mortagne nous souhaite la bienvenue en faisant un retour sur les drames de ces dernières semaines. Les DDEN se sont bien évidemment associés à l'hommage à Samuel Paty, à l'acte barbare de l'attentat de Nice et ont rappelé avec fermeté leur attachement à la bannière de la République : Liberté Égalité Fraternité.

Présentation de l'ordre du jour :

D'abord une **assemblée générale extraordinaire** pour voter la révision des statuts.

Puis une **assemblée ordinaire** ayant pour ordre du jour :

- Vote du nouveau règlement intérieur
- Rapport moral.
- Rapport d'activités.
- Comptes et résultats.
- Rapport des vérificateurs aux comptes.
- Budget prévisionnel 2020 et 2021.
- Montant de la cotisation pour 2020 et 2021.
- Vie Nationale

- Renouvellement des DDEN

AG extraordinaire :

Concernant le vote des statuts, il doit recueillir 146 voix pour atteindre le quorum. Notre trésorier a récupéré 466 pouvoirs des différentes délégations. 48 délégations sur 56 ont répondu au trésorier soit 79.33%

Bernard nous fait l'historique des statuts qui datent du 18/12/1950, qu'ils ont été modifiés en 1970 mais qu'ils n'ont pas été numérisés à la préfecture puisqu'ils sont antérieurs à l'an 2000 (date du commencement de numérisation).

Le bureau a pris les choses en main et a travaillé sur la réécriture de ces statuts, s'inspirant du national, sur les conseils de la préfecture, et l'avis du conseil d'administration qui a émis un avis favorable.

Philippe redit que « ces statuts sont trop touffus, trop littéraires et qu'ils poseront problème à ceux qui nous suivront ».

Bernard lui répond qu'il y a deux écoles : « Plus vous serez précis, mieux ce sera » et la deuxième : « moins on en dit, mieux c'est ». Nous avons opté pour la 1^{ère}.

Quelqu'un pose la question : Où trouve-t-on les textes ?

Marc et Bernard lui répondent que tous les documents sont sur le site DDEN 62. Site qu'il faudra mettre en avant pour la communication.

Guy précise que les statuts sont votés en AG extraordinaire et que le règlement est voté en AG ordinaire.

Les statuts sont votés à l'unanimité.

AG ordinaire

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

Rapport moral

La grosse inquiétude est naturellement la baisse des effectifs chez les DDEN. Nous étions 1200 en l'an 2000, nous peinons à atteindre les 600.

« Certes il y a des contraintes, des difficultés à appréhender les conseils d'école, la visite d'école mais il faut qu'on recrute :

1. Des personnes qui ne soient pas nécessairement dans l'Éducation Nationale : exemple un parent d'élève qui quitte l'école car son enfant part au collège.
2. Si chacun d'entre nous trouve un candidat DDEN (et notamment dans le sud du département) nous sommes sauvés. »

Rapport d'activités

Présentation d'un listing de l'ensemble des réunions des membres du bureau, des rencontres avec les associations amies.

Estimation de Jean-Pierre : 46 000 h de bénévolat.

Les votes du rapport moral et du rapport d'activités sont adoptés à l'unanimité.

Comptes et résultats de l'exercice 2019 :

Recettes – Produits : les cotisations de l'année soit 570 cotisations, la subvention départementale de 2000 €. Il semblerait que les rétrocessions à la fédération ne doivent pas se trouver dans les recettes. C'est pourquoi les chiffres apparaissent avec un – (moins)

Dépenses : Assurance des locaux, des DDEEN, tous les DDEEN sont assurés pour eux-mêmes et pour les activités annexes, les locaux municipaux ou autres. Des frais importants dans les outils de communication : frais postaux, box, abonnement professionnel à la poste. Frais de ménage.

Guy revient sur la présentation et déplore qu'on ne puisse pas faire apparaître un chiffre d'affaire plus important qui nous servirait grandement pour les demandes de subventions. Philippe partage son avis.

Bernard explique que le logiciel de comptabilité a été acheté et il va permettre d'aller dans ce sens. Il tient à remercier le travail de Jean-Pierre qui ne ménage pas ses heures et ses efforts en toute humilité et avec beaucoup de bonne volonté. Bernard rappelle qu'on doit, à l'avenir, pouvoir intégrer les budgets des délégations. Ce qui permettra d'augmenter le chiffre d'affaire et donc une subvention majorée.

Rapport des vérificateurs aux comptes :

Bernard note qu'on avait 27 787 € au 31/12/13 contre 15 581.18 en 2018. Force est de constater qu'on attaque petit à petit les réserves.

Mme Maccagnan, vérificateur aux comptes nous fait la lecture des conclusions du rapport aux comptes.

Les votes du compte financier et du rapport des vérificateurs sont adoptés à l'unanimité. L'affectation du résultat au compte général est également adopté à l'unanimité.

La reconduction des deux vérificateurs aux comptes, Mme Annick Maccagnan et M. Salvatore Di Liberto est votée à l'unanimité. Pas de nouveau candidat déclaré.

Budget prévisionnel 2020 et 2021

Les points soulevés :

- Des recettes liées aux cotisants, 600 en prévisionnel, il nous faut en trouver pour atteindre ce chiffre.
- Une subvention FDVA (vie associative) de 5 000 € pour nos actions d'écoles fleuries, jardinage, développement durable. Se construire citoyen.
- Engagement d'un service civique et équipement d'un minimum de matériels pour travailler.

Ces budgets prévisionnels sont votés à l'unanimité.

Le président remercie encore le trésorier pour son investissement et sa disponibilité tout le long de l'année écoulée.

Montant de la cotisation pour 2020 et 2021.

Elle était à 30 €, elle reste à 30 €. Le coût de cette cotisation est un frein pour le recrutement de DDEN même si 66% est déductible des impôts. La décision du National pour 2021 ne sera connue qu'en avril et une éventuelle augmentation pourrait nous impacter.

Michelle ne comprend pas qu'il puisse y avoir une augmentation en 2021, qu'on peut être DDEN sans adhérer à la fédération

Vote : une abstention, le reste adopte le montant de la cotisation.

Vie Nationale

Le bureau de Paris est fermé pour une quatorzaine

Bernard annonce que l'on va perdre un conseiller fédéral en la personne de Jean-Claude qui va quitter la région. Hommage lui est rendu.

Jean-Claude nous rappelle qu'il a toujours fait son travail de conseiller fédéral avec grand plaisir, que sa mission de conseiller c'était d'aller à des réunions à Paris. A ce titre, la fédération est très inquiète sur le renouvellement et encore plus inquiète avec le deuxième confinement. Elle a fait appel à l'AMF(maires), au SIEN (inspecteurs), la FCPE pour aider au recrutement de nouveaux DDEN.

Jean-Claude : « Être conseiller fédéral, c'est être près de la fédération qui nous donne les dernières actualités des différents ministères ». Il nous relate le dernier épisode sur l'Alsace : la rectrice de Strasbourg refuse toujours des délégations DDEN dans les deux départements du Bas et Haut Rhin.

Il poursuit « Être conseiller, c'est mettre à disposition du matériel pour nous faire connaître ».

« Être conseiller, c'est les écoles fleuries à Paris. Se construire citoyen à Paris, remise du trophée, visite du Sénat ».

Philippe Machin tient à adresser des remerciements sincères à Jean-Claude pour l'ensemble du temps consacré à la délégation, pour sa gentillesse et l'aide apportée à chacun, pour la défense de la laïcité. Bernard s'associe aux remerciements de Philippe comme chacun d'entre nous.

Renouvellement :

Le DASEN a publié la note de service et le bordereau de renouvellement qui sont sur le site DDEN 62 et de la DSDEN.

Reconduction des membres du Conseil d'Administration jusqu'à renouvellement des DDEN en 2021.

Au niveau du bureau, arrivée de Roger Goulois en qualité de secrétaire adjoint.



L'ensemble des documents qui concernent ce compte rendu sont tous sur le site et en particulier les nouveaux statuts.

La citation

Tout ce qui dégrade la culture raccourcit les chemins qui mènent à la servitude.

Albert Camus

La visioconférence s'achève à 16 h 15 avec une impression très favorable de cet outil de communication.

Le secrétaire de séance

Roger Goulois

le Président

Bernard Mortagne